

**MAIRIE**

Jean Michel Dereuder  
Place de la Mairie  
14170 Saint Pierre en Auge  
Email : [jm.dereuder@stpauge.fr](mailto:jm.dereuder@stpauge.fr)

---

# 14\_ST PIERRE SUR DIVES\_MAIRIE ST PIERRE SUR AUGES\_REHA. ET REQUALIFICATION DES BATS CONVENTUELS\_CT

---

Date d'émission 07/09/2021  
N° d'affaire : 200311570000071  
Référence chrono : 11570/0921/0033  
Version : 2

*Annule et remplace version : 1*  
*En date du : 26/08/2021*  
*Référence chrono : 11570/0821/0163*

## **VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE**

Pierre GUYON  
Tél. +33 6 25 57 34 90  
Email : [pierre.guyon@socotec.com](mailto:pierre.guyon@socotec.com)

**AGENCE CONSTRUCTION CAEN**  
**Pôle Construction&Immobilier Normandie**  
Agence Construction Caen 267 rue Marie Curie - ZI de la Sphère  
14201 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR  
+33 2 31 46 24 24

# SOMMAIRE

<b>1. OBJET DU PRESENT RAPPORT</b>	<b>3</b>
<b>2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX</b>	<b>5</b>
2.1. Partenaires de l'opération	5
2.2. Données de l'affaire	5
<b>3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES</b>	<b>5</b>
<b>4. MISSION LE RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES EXISTANTS</b>	<b>6</b>
<b>5. MISSION AV RELATIVE À LA STABILITÉ DES AVOISINANTS</b>	<b>7</b>
<b>6. MISSION L RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLES</b>	<b>8</b>
<b>7. MISSION SEI RELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES ERP ET IGH</b>	<b>11</b>
<b>8. MISSION HAND RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES CONSTRUCTIONS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES</b>	<b>19</b>

## 1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°200311570000071, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

- mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- mission AV relative à la stabilité des avoisinants (AV).
- mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).
- mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC N° 3-1592 rév. 5 concernant les missions L, S, SEI

Le présent rapport comporte au total 149 avis, dont :



110 avis favorables

8 avis suspendus

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Pierre GUYON <b>Responsable d'Affaire</b>	
Olivier PENQUERCH <b>Spécialiste Thermique et Fluides</b>	

Ce rapport a été transmis à :

- [accueil@babin-bet.fr](mailto:accueil@babin-bet.fr)
- Jean Michel DEREUDER / [jm.dereuder@stpauge.fr](mailto:jm.dereuder@stpauge.fr)
- Maylis RAZAFINOMBANA / [pau.raza@orange.fr](mailto:pau.raza@orange.fr)

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

## 2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### 2.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
Jean Michel DEREUDER MAIRIE ST PIERRE EN AUGÉ Place de la Mairie 14170 Saint Pierre en Auge
Architecte - Maître d'œuvre
Maylis RAZAFINOMBANA PRUNET ARCHITECTURE ET URBANISME 66 RUE DES BINELLES 92310 SEVRES
Bureau d'études
<b>BET énergie fluide</b> BET BABIN 10, rue Martin Luther King 14280 ST CONTEST

### 2.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
BATIMENTS CONVENTUELS ABBAYE 14170 SAINT-PIERRE-SUR-DIVES
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Création d'une salle de cinéma dans les travées de l'aile sud(Rue Saint Benoit) de l'abbaye de St Pierre en Auge.
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant prévisionnel des travaux € HT : <i>non renseigné</i></li> <li>Durée prévisionnelle des travaux : 24 mois</li> <li>Démarrage prévisionnel des travaux : 01/01/2021</li> </ul>

## 3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
Juillet 2021. Notice sécurité incendie	19/08/2021
Dossier DCE	19/08/2021
Notice PMR	31/07/2021
Daté du 21/12/2020. Rapport géotechnique	20/08/2021
PLN 01 ind d. Plan gros oeuvre	26/08/2021

## 4. MISSION LE RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES EXISTANTS

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<p><b>4.1 COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS</b></p> <p><b>4.1.1 Adéquation des données relatives aux existants vis-à-vis du projet:</b></p> <p><i>-Une note technique sur la conception de la structure au stade Pro rappelle les principes retenus pour la conception de la structure:</i></p> <p><i>.Création d'un plancher mixte toute surface au niveau du PH1 actuel formant diaphragme.</i></p> <p><i>.Nouveau refend métallique en lieu en place d'un refend démoli.</i></p> <p><i>.Nouveau plancher métallique (supportant les équipements techniques) et s'appuyant sur les murs de façade.</i></p> <p><i>.Nouveau contreventement transversal dans les combles pour transfert des masses des locaux techniques sur les murs gouttereaux.</i></p> <p><i>.Renforcement de sol à la résine pour augmenter la contrainte admissible et la porter à 2.9bars.</i></p> <p><i>.Création d'une fondation spécifique sous le pilier à reconstruire en file H avec une contrainte au sol limitée à 2 bars.</i></p> <p><i>-Elle est basée sur l'étude réalisée en phase APD par le bet ESCA et sur les relevés de l'archéologue Mr DESLOGES.</i></p> <p><i>-Une étude de sol spécifique concernant le sol d'assise sous les fondations des piles centrales a été réalisée pour définir le taux de travail du sol d'assise.</i></p> <p><i>-Relevé de la façade sud fortement remaniée avec identification des différents niveaux de plancher.</i></p>	F	Le projet prend donc en compte les données de l'existant et est pensé pour ne pas augmenter les charges en particulier pour le plancher bas du rdc.	

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

## 5. MISSION AV RELATIVE À LA STABILITÉ DES AVOISINANTS

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>5.1 Renseignements sur les avoisinants</b> <b>5.1.1 Existence de documents définissant les avoisinants</b> <i>Conception du projet mené en fonction des avoisinants et des données structurelles existantes (étude de sol spécifique, substitution d'un refend démolé par une structure métallique équivalente...).</i>	F		
<b>5.2 Examen de l'état apparent des ouvrages avoisinants</b> <b>5.2.1 Constat officiel de l'état apparent des avoisinants</b> <i>La maîtrise d'oeuvre a réalisé un constat et un bilan de l'état des existants qui ont été pris en compte dans les données initiales du projet.</i>	F		

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

## 6. MISSION L RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INDISSOCIABLES

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>6.1 Données relatives à la géotechnique</b>			
<b>6.1.1 Conformité de l'étude communiquée à la NF P 94-500</b>	F	Mission géotechnique G5 , reconnaissance de fondation, réalisée par Geotechnique le 21/12/2020. Elle concerne la partie centrale du bâtiment coté rue St Benoit de type R+2 Elle est réalisée dans le cadre de l'aménagement de la salle de cinéma en Rdc et des locaux de l'étage qqi devrait conduire à une augmentation de la contrainte au sol sur les fondations existantes.	
<b>6.1.2 Connaissance du sol</b> <i>La mission G5 met en évidence les formations suivantes:</i> <i>Remblai sur 0.5 à 1.80m</i> <i>Calcaire très altéré de 3.8 à 6.2m</i> <i>Calcaire altéré au dela;</i>	F		
<b>6.1.3 Connaissance de l'hydrologie du site</b>	F	L rapport de sol G5 indique que le site n'est pas exposé à un risque d'inondation.	
<b>6.1.4 Interprétation des essais par le géotechnicien</b>	F	La contrainte au sol retenue par le géotechnicien dans cette zone d'étude est de 2.9bars avec une assise dans les calcaires très altérés S1. Il est rappelé le risque d'un tassement néanmoins faible et acceptable pour ce niveau de contrainte.	
<b>6.2 Fondations superficielles</b>			
<b>6.2.1 Adaptation de la technique de fondation au contexte</b> <i>Création d'une semelle de fondation du pilier isole en file H à 0.50m du sol.</i>	F		
<b>6.2.2 Dimensionnement</b>	F	Etude spécifique G5 réalisée.	
<b>6.3 Renforcement de sol</b>			
<b>6.3.1 Type de renforcement</b> <i>Il est prévu un renforcement du sol par résine injecté au droit de la file centrale pour améliorer la contrainte au sol</i>	F	Cette disposition devrait permettre d'augmenter la contrainte admissible à une valeur de 2.9bars.	
<b>6.4 Dallages</b>			
<b>6.4.1 Conditions d'exploitation du dallage</b> <i>Réalisation d'un dallage dans la partie association avec 2 nappes de ST15C.</i>	F		
<b>6.5 Structure béton armé ou précontraint</b>			
<b>6.5.1 Maçonnerie porteuse</b>			
6.5.1.1 Elancement <i>Travaux de maçonneries en moellons à l'identique , en réparation.</i> <i>Travaux de maçonnerie de pierre de taille en facade pour cration et fermeture d'ouverture.</i> <i>Création d'empochements dans les murs périphériques pour ancrage de poutres.</i>	F		
<b>6.5.2 Planchers dalles pleines</b>			



Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
6.5.2.1 Prédimensionnement compte-tenu de la portée <i>Plancher dalle pleine ép 23 cm pour le plancher bas de la régie.</i>	F		
<b>6.6 Structure métallique</b>			
<b>6.6.1 Qualité des matériaux</b> <i>Acier de type E24-2.</i>	F		
<b>6.6.2 Assemblages boulonnés</b> <i>Assemblages boulonnés de classe minimum 6-6.</i>	F		
<b>6.6.3 Risques d'instabilité</b> <i>Création d'une ligne de contreventement des ossatures au niveau du comble. en profils de type HEA et UPE.</i>	F		
<b>6.6.4 Protection contre la corrosion</b>			
6.6.4.1 Galvanisation <i>Prévu galvanisation à chaud pour l'ensemble des éléments métalliques.</i>	F		
<b>6.6.5 Structures à base de profilés à froid</b> <i>Création d'un portique en profil du commerce en HEB 240 au droit de la file B.            Plancher de type métallique en profil du commerce pour les structures supportant les installations techniques en combles.</i>	F		
<b>6.7 structure en bois ou matériaux à base de bois</b>			
<b>6.7.1 charpente ou ferme traditionnelle en bois</b>			
6.7.1.1 choix des matériaux <i>Bois de charpente en chene ou sapin.</i>	F		
6.7.1.2 durabilité naturelle ou conférée des éléments bois ou à base de bois <i>Prévu protection fongicide et insecticide des bois par trempage.</i>	F		
6.7.1.3 conception, justification et durabilité des ferrures mécano-soudées <i>Il est prévu des ferrures métalliques en acier galvanisé pour réaliser les renforcements défailants des ouvrages existants.</i>	F		
<b>6.8 couverture</b>			
<b>6.8.1 Conception</b>			
6.8.1.1 Dispositions générales <i>Réfection de la couverture en tuiles plates suivant DTU 40.11.            Tuiles plates type monuments historiques à base d'argiles.            Pose au clou inox.</i>	F		
<i>Réfection des liteaux en sapin du nord section 27*40 fixé au clou inox torsadé ou cranté.</i>			
<b>6.9 Menuiseries extérieures</b>			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>6.9.1 Nature des matériaux - - types de menuiseries</b> <i>Prévu menuiseries isolantes métalliques à rupture de pont thermique.</i> <i>Menuiseries bois chene.</i>	F		
<b>6.9.2 Protection contre la corrosion</b> <i>Label Qualicoat prévu au cctp ou laquage électrostatique équivalent.</i>	F		
<b>6.9.3 Traitement des bois</b> <i>Couche primaire d'impression pour les bois.</i>	F		
<b>6.9.4 Prédimensionnement vis-à-vis du vent</b> <i>Prévu classement A2E4VA2;</i> <i>Prévu une limitation du déplacement de 10mm ou l/300</i>	F		
<b>6.9.5 Vitrages : nature et dimensionnement</b> <i>Double vitrage isolant de type 6-4-8 _ feuilleté.</i>	F		
<b>6.10 Revêtements muraux extérieurs</b>			
<b>6.10.1 Enduits traditionnels</b>			
6.10.1.1 Nature ou technique compte tenu du support <i>Travaux de ragréage au mortier ou à la poudre de pierre pour restauration.</i> <i>Prévu bouchement des fissures au mortier liquide.</i> <i>Prévu rejointoiement des pierres anciennes à la chaux</i>	F		
<b>6.11 Cloisons</b>	SO	Hors mission L	

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

## 7. MISSION SEI RELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES ERP ET IGH

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>7.1 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DONNEES DE BASE- CONSTRUCTION- AMENAGEMENTS</b>			
<b>7.1.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DU 1er GROUPE</b> <i>Conception Actuelle:2 ERP distincts et isolés. Etablissement 1(Aile Ouest) Etablissement 2 (Abbatiale, bibliothèque,Auditorium)</i>	PM	Les travaux réalisés dans cette tranche ne concerne que l'aménagement d'une salle de cinéma en partie sud, coté sur Saint Benoit. La nouvelle salle de cinéma sera intégrée à l'établissement 2 déjà existant.	
<b>7.1.1.1 CLASSEMENT - ADAPTATION DES REGLES</b>			
<b>7.1.1.1.1 Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s): L'effectif pour la prise en compte du classement est décomposé comme suit: Abbatiale:500p Bibliothèque à l'etage:50p Auditorium:95p+20p sur scene 3 salariés permanents Salle de cinema 130p + 3 Personnel</b>  <i>soit un effectif total de 798p&lt;1500p. ce qui valide un classement en 2 ème catégorie S V L W pour l'établissement 2 en intégrant la nouvelle salle de cinéma</i>	F		
<b>7.1.1.1.1.1 Classement en type "L":</b> <b>7.1.1.1.1.1.1 Effectif total du public par rapport au(x) seuil(s) d'assujettissement: La nouvelle salle de cinéma apporte un effectif complémentaire de 130p au titre du public+3 personnes au titre du personnel soit un effectif complémentaire de 133p.</b>	PM F	La nouvelle salle de cinéma est de type L	
<b>7.1.1.2 CONCEPTION - DESSERTE</b>			
<b>7.1.1.2.1 Façade(s) et baie(s) accessibles:</b>	F		
<b>7.1.1.2.2 Nombre de façades accessibles et dessertes:</b> <i>La facade sud comportant une sortie de la nouvelle salle de cinéma est accessible depuis la Rue Saint Benoit. La facade nord de la salle de cinéma comprend l'entrée principale de le nouvelle salle. Elle est accessible en traversant le porche depuis la voie publique.</i>	F		
<b>7.1.1.3 ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS</b>			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<p>7.1.1.3.1 Isolement latéral entre l'ERP et les tiers contigus:  <i>-Mur en moellons existants cf2h en paroi ouest de la nouvelle salle assurant le coupe feu d'isolement avec l'établissement 1.</i>  <i>Porte CF1H (dégagement de largeur 1 up) au droit du mur d'isolement au rdc.</i>  <i>Porte CF1H (accès régie de largeur 1 up) au droit du mur d'isolement au niveau de l'entresol.</i></p> <p><i>-Coupe feu vertical 2H en moellons sur la partie est avec le passage couvert.</i></p>	F		
<p>7.1.1.3.2 Isolement entre l'ERP et un bâtiment situé en vis-à-vis:</p>	SO		
<p>7.1.1.3.3 Isolement entre l'ERP et des tiers superposés:  <i>Isolement coupe feu 2h existant en partie haute de la salle de cinéma.</i></p>	F		
<p>7.1.1.3.4 Franchissement des éléments d'isolement:</p>	F	2 Portes CF1H au droit du mur d'isolement avec l'établissement 1.	
<p>7.1.1.4 RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES</p>			
<p>7.1.1.4.1 Stabilité du bâtiment:  <i>Création d'un contreventement en comble en profils métalliques.</i></p>	S	<b>Qu'en est il de la stabilité au feu de cette structure métallique à priori non visible? (détection incendie dans le comble)</b>	128
<p>7.1.1.4.2 Résistance au feu (dispositions générales):  <i>Structure existante en moellons possédant la stabilité au feu 1/2h.</i>  <i>Protection de la charpente métallique formant refend entre les files F et G avec une ossature de type SAD 250mm composé de 2 plaques BA13 d'un coté et de 2 plaques BA 13-BA18 de l'autre coté.</i>  <i>Cette disposition assure la stabilité au feu 1/2h requise pour la structure du refend.</i></p>	F		
<p>7.1.1.4.3 Résistance au feu (éléments particuliers):</p>	F		
<p>7.1.1.5 COUVERTURES</p>			
<p>7.1.1.5.1 Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur:</p>	F		
<p>7.1.1.6 FACADES</p>			
<p>7.1.1.6.1 Revêtements de façade:  <i>Facades en moellons incombustible</i></p>	F		
<p>7.1.1.7 DISTRIBUTION INTERIEURE</p>			
<p>7.1.1.7.1 Principes de limitation de la propagation du feu à l'intérieur de la construction</p>			
<p>7.1.1.7.1.1 Cloisonnement traditionnel:  <i>La distribution intérieure est réalisée par cloisonnement traditionnel.</i></p>	F		
<p>7.1.1.8 LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC</p>			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
7.1.1.8.1 Liste des locaux à risques importants			
7.1.1.8.1.1 Locaux abritant des appareils de production à combustion de puissance utile totale supérieure à 70 kW:	SO	Chaufferie existante non modifiée.	
7.1.1.8.2 Liste des locaux à risques moyens: <i>2 locaux à risques moyens créés dans cette phase de travaux: Local PAC géothermie, Local CTA</i>	F	A noter que le local Régie, desservant une salle, à l'entresol n'est pas considéré local à risques (L39 §1)	
7.1.1.8.3 Caractéristiques des locaux à risques particuliers: <i>Parois verticales CF1H, bloc porte CF1/2H, plancher haut CF1H pour chacun de ces locaux. Il est également prévu une protection coupe feu des charpentes métallique traversant ces locaux à risques.</i>	F	Clapets coupe feu au droit des parois traversées par des gaines pour ces locaux.	
7.1.1.9 DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)			
7.1.1.9.1 Conception des dégagements			
7.1.1.9.1.1 Dispositions par rapport à la nécessité d'évacuation rapide et sûre:	F	2 dgts(1 * 2UP+ 1* 1UP) sur 2 cotés distincts pour la salle de cinéma.	
7.1.1.9.1.2 Dégagements en cul de sac - distance des portes au débouché du cul de sac:	SO	Pas de cul de sas dans l'espace cinema.	
7.1.1.9.1.3 Dégagements et sorties de l'établissement par rapport à ceux des locaux occupés par des tiers: <i>Le dégagements ouest de 1 up communique avec l'établissement 1. La porte de communication avec ce tiers est CF1H.</i>	F	Disposition validée lors de la visite préalable de Juin 2021 en présence du préventionniste du SDIS local.	
7.1.1.9.2 Largeur de passage des dégagements:	F	Sortie principale de 2up donnant directement sur l'extérieur. Dégagement de 1 up débouchant sur l'établissement 1 et donnant une une sortie de 2 up directement sur l'extérieur.	
7.1.1.9.3 Calcul des dégagements			
7.1.1.9.3.1 Lieux admettant plus de 100 personnes: <i>Effectif de 130p dans la salle de cinéma desservi par 2 dégagement totalisant 3 up.</i>	F	Exigence minimale de 2 dgts totalisant 3 up pour un effectif compris entre 100 et 200p;	
7.1.1.9.4 Balisage des dégagements:	F	Blocs de secours au dessus des issues.	
7.1.1.10 DEGAGEMENTS (SORTIES)			
7.1.1.10.1 Répartition des sorties:	F		
7.1.1.10.2 Caractéristiques des blocs-portes:	F		
7.1.1.11 DEGAGEMENTS (ESCALIERS):	SO		
7.1.1.12 AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER			
7.1.1.12.1 Réaction au feu des plafonds des dégagements non protégés et des locaux <i>Plafond en plaques de platre classé M1 pour les locaux Association, régie. Plafond de type Gyptone classé M1 le sas est.</i>	F	Cisement M1 à prévoir pour les autres plafonds eventuels.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
7.1.1.12.2 Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux <i>-Prévu moquette dans la salle de cinéma en posé collé sur sous couche résiliente.</i> <i>-Prévu sol souple en lés sur sous couche résiliente dans la partie accueil, billetterie et circulation.</i>	S	<b>-Classement M4 minimal non précisé.</b>	75
7.1.1.12.3 Révêtements muraux tendus et éléments de décoration en relief dans les locaux ou dégagements protégés ou non <i>Plaques de plâtres BA 13 M1 pour l'ensemble des travaux de cloisonnement intérieur en plâtre.</i>	F	Exigence M2 a vérifier pour les autres revêtements muraux éventuels.	
7.1.1.12.4 Gros mobilier - Agencement principal:	S		76
7.1.1.12.5 Rangées de sièges			
7.1.1.12.5.1 Sièges rembourrés:	S	<b>PV de conformité des sièges à communiquer.</b>	87
7.1.1.12.5.2 Nombre de sièges par rangée:	F		
<i>8 sièges par rangées débouchant sur 2 circulations.</i>			
7.1.1.12.5.3 Stabilité des rangées de sièges: <i>Sièges fixés.</i>	F		
7.1.1.13 DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES PARTICULIERES AUX ETABLISSEMENTS DE TYPE "L"			
7.1.1.13.1 Dégagements de l'établissement:	F		
7.1.1.13.2 Dégagements des salles			
7.1.1.13.2.1 Circulation dans les salles:	F	Largeur de 0.60m visible sur plan entre rangées de sièges.	
7.1.1.13.2.2 Personnes handicapées en fauteuil roulant:	F	4 places sur la 1 ere rangée.	
7.1.1.13.2.3 Sorties des salles:	F	Sortie de 1 up débouchant sur un tiers. Disposition validée lors de la visite préalable en Juin 2021 avec le préventionniste.	
7.1.1.13.3 Aménagements des salles			
7.1.1.13.3.1 Rangées de plus de 16 sièges:	SO	Rangées de 8 sièges.	
7.1.1.13.3.2 Fonctionnement des sièges se relevant automatiquement:	F		
7.1.1.13.3.3 Disposition des sièges situés en bordure des dégagements:	F		
7.1.1.13.3.4 Strapontins:	SO	Pas de strapontin dans les circulations latérales.	
7.1.1.13.3.5 Sièges mobiles:	SO	Pas de siège mobile.	
7.1.1.13.4 Installations de projection et équipements de régie			
7.1.1.13.4.1 Isolement des régies: <i>Local régie dédié sans coupe feu particulier avec la salle</i>	F	Disposition conforme car ce local ne dessert qu'une salle de projection.	
<b>7.2 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: DESENFUMAGE</b>	SO	Pas de désenfumage requis dans la zone de travaux puisque la salle de cinéma a une surface < 300m <sup>2</sup> .	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>7.2.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DU 1er GROUPE</b> 7.2.1.1 Désenfumage des locaux accessibles au public 7.2.1.1.1 Obligation de désenfumage 7.2.1.1.1.1 Locaux de plus de 300m2 en RdC ou en étage:	SO	Surface de l'enveloppe du cinéma de 28m*8.5=238m2<300m2.	
<b>7.3 INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE</b> <b>7.3.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC</b> 7.3.1.1 PRODUCTION CENTRALISEE DE CHALEUR <i>Travaux de mise en œuvre des PAC géothermie non décrits dans le CCTP</i> <i>Installation hors marché</i>	HM	Installation hors marché : hors mission  Bien que hors mission, nous rappelons qu'un local contenant une PAC doit respecter la norme NF EN 378 (porte CF1h avec ferme porte et barre anti panique, ventilation mécanique avec commande marche forcée, arrêt d'urgence accessible à l'extérieur, etc..)	
7.3.1.2 EAU CHAUDE SANITAIRE <i>Ballon d'eau chaude électrique</i>	F		
7.3.1.3 TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION 7.3.1.3.1 Installations de ventilation 7.3.1.3.1.1 Ventilation de confort suivant articles CH29 à CH40: <i>Concerne la ventilation double flux de la salle et Le système d'extraction simple flux du bar, du sanitaire, de la kitchinette et du local régie</i>	PM	Pour mémoire	
7.3.1.3.2 Ventilation de confort - Circuit de distribution et de reprise d'air 7.3.1.3.2.1 Matériaux composant les conduits: <i>Conduit en acier galvanisé</i>	F		
7.3.1.3.2.2 Cas des plénums sous gradin: <i>Plénum de soufflage sous les gradins en bois</i>	S	<b>La reprise ou la diffusion d'air à partir d'un plénum situé sous les sièges ou gradins est autorisée sous réserve que ce plénum soit délimité en matériau M0 ou A2-s1, d0 et vide de tout stockage. Les éventuels conduits traversant ce plénum devront être classés M0 ou A1. Ce plénum ne comportera que des trappes de visite et sera nettoyé régulièrement. Nous avons pris note que vous avez pris connaissance de cette disposition. Préciser la solution mise en œuvre pour la respecter.</b>	130
7.3.1.3.2.3 Traversée d'écran assurant la stabilité au feu de la toiture (CO13) interdite: <i>Réseau de ventilation cheminant dans le comble</i> <i>Charpente métallique</i> <i>Absence d'écran CO13</i> <i>Détection incendie existante dans le comble</i>	SO		
7.3.1.3.2.4 Matériaux à l'intérieur des conduits:	F		
7.3.1.3.2.5 Matériaux composant les calorifuges:	F		



Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
7.3.1.3.2.6 Matériaux de correction acoustique:	F	PV des pièges à son à transmettre en phase exécution	
7.3.1.3.2.7 Matériaux de régulation aéraulique:	F		
7.3.1.3.2.8 Moteurs de ventilation disposés hors d'atteinte du public:	F		
7.3.1.3.2.9 Dispositif thermique de coupure de l'alimentation électrique en cas d'échauffement des moteurs (ipsotherme):	F		
7.3.1.3.2.10 Emplacement des clapets coupe feu: <i>Plan CVC :</i> <i>Conduit de soufflage cheminant dans une gaine coupe-feu dans la traversée du local régie et du niveau R+1. Clapet coupe-feu en plancher bas du comble.</i> <i>Conduit d'extraction cheminant dans une gaine coupe-feu dans la traversée du niveau R+1.</i> <i>Absence de clapet coupe-feu en plancher bas du comble.</i> <i>Extraction simple flux du bar, du sanitaire, de la kitchenette et du local régie : absence de clapet coupe-feu</i>  <i>CCTP lot CVC §10.VI.2.5 :</i> <i>Des clapets coupe-feu 2h seront prévus aux traversées des planchers et des parois réputées coupe-feu.</i> <i>Les clapets seront à fermeture automatique.</i> <i>CCTP lot CVC §10.V.3.4 :</i> <i>Clapet coupe-feu au droit des locaux à risques, traversée de plancher et traversée de paroi coupe-feu.</i>	S	<b>Représenter sur le plan le clapet coupe-feu sur le réseau d'extraction de la salle permettant de rétablir le coupe-feu de traversée entre niveaux.</b> <b>Représenter sur le plan les clapets coupe-feu sur le réseau d'extraction du bar, du sanitaire, de la kitchenette et du local régie permettant de rétablir le coupe-feu de traversée entre niveaux.</b>	136
7.3.1.3.3 Ventilation de confort - Prises et rejets d'air:	F		
7.3.1.3.4 Ventilation de confort - Dispositifs de sécurité sur les circuits			
7.3.1.3.4.1 Commandes d'arrêt de la ventilation: <i>Arrêt d'urgence de la CTA dans le hall d'entrée</i>	S	<b>Le système de ventilation simple flux du bar, du sanitaire, kitchenette et du local régie devra être commandé par l'arrêt d'urgence ventilation.</b>	132
7.3.1.3.5 Ventilation de confort - Production, transport et utilisation du froid:	HM	Hors mission	
7.3.1.3.6 Ventilation de confort - Centrale de traitement d'air			
7.3.1.3.6.1 Inventaire des équipements concernés: <i>CTA double flux de la salle</i>	F		
7.3.1.3.6.2 Implantation des centrales de traitement d'air: <i>Dans un local dans le comble</i>	F		
7.3.1.3.6.3 Classement du local de traitement d'air:	F		
7.3.1.3.6.4 Composition des centrales:	F		



Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
7.3.1.3.6.5 Isolation thermique des centrales:	F		
7.3.1.3.7 Ventilation de confort - Batteries de résistances électriques: <i>CTA thermodynamique</i>	SO		
7.3.1.3.8 Ventilation de confort - Filtres			
7.3.1.3.8.1 Dispositif de sécurité en aval du caisson de filtration: <i>Débit CTA : 7800m3/h</i>	SO		
7.3.1.3.9 Ventilation mécanique contrôlée: principes de sécurité: <i>Le système d'extraction simple flux du bar, du sanitaire, de la kitchenette et du local régie est soumis aux articles CH29 à CH40 car le local régie n'est pas un local à pollution spécifique.</i>	SO		
<b>7.4 INSTALLATIONS DE GAZ COMBUSTIBLES ET D'HYDROCARBURES LIQUEFIES</b>	SO		
<b>7.5 INSTALLATIONS ELECTRIQUES</b>	S	<b>En cours d'examen par nos services.</b>	<b>95</b>
<b>7.6 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: APPAREILS DE CUISSON</b>	SO		
<b>7.7 SECURITE CONTRE L'INCENDIE: MOYENS DE SECOURS</b>			
<b>7.7.1 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC DU 1er GROUPE</b>			
7.7.1.1 MOYENS D'EXTINCTION			
7.7.1.1.1 Appareils mobiles et moyens divers:	PM	Extincteurs à eau pulvérisée à installer+ extincteur à poudre près du tableau électrique.	
7.7.1.2 SYSTEME DE SECURITE D'INCENDIE (S.S.I.)			
7.7.1.2.1 Catégorie du système exigé suivant les dispositions particulières à chaque type d'établissement			
7.7.1.2.1.1 Cas particulier d'espace scénique adossé			
7.7.1.2.1.1.1 SSI de catégorie A:	PM	Le coordinateur SSI de l'opération est ESIO ingénierie.	
7.7.1.2.1.2 Cas des établissements de type L de deuxième catégorie et ne comportant pas de dessous ou de fosse technique: <i>L'établissement, dans son ensemble, est équipé en l'état actuel d'un SSI de catégorie A associé à une alarme de type 1. Il est prévu une extension du SSI à la partie salle de cinéma.</i>	F	PV de conformité du SSI à communiquer en fin de travaux avec un certificat d'essais fonctionnels sans observation.	
7.7.1.2.2 Satisfaction aux dispositions des normes en vigueur:	PM	Dossier d'identité du SSI à mettre à jour en fonction de l'extension réalisée.	
7.7.1.2.3 Système de détection incendie (S.D.I.)			
7.7.1.2.3.1 Implantation des détecteurs:	F	Détection incendie dans les locaux à risques CTA et PAC Geothermie en Comble ainsi que dans la régie.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
7.7.1.2.4 Dispositions vis-à-vis des principes généraux d'alarme			
7.7.1.2.4.1 Cas des établissements de type L avec équipement d'alarme du type 1 ou dans les établissements équipés d'une sonorisation			
7.7.1.2.4.1.1 Message préenregistré dans un Système de Sonorisation de Sécurité conforme à l'annexe A de la norme NF S 61-936:	F		
7.7.1.2.4.1.2 Arrêt du programme en cours:	F	Arret du programme en cours lors du déclenchement de l'alarme.	
7.7.1.2.4.1.3 Mise en éclairage normal:	F	Remise en elciarage normal lors du déclenchement de l'alarme incendie.	
<b>7.8 AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE</b>	PM	Nou communiquer le PV de commision de sécurité de cette partie de l'opération lors de sa réception. Il conviendra de bien examiner les éventuelles prescriptions emises.	

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

## 8. MISSION HAND RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES CONSTRUCTIONS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>8.1 ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC</b> <b>PC&gt;01/07/17</b>			
<b>8.1.1 Cheminements extérieurs</b>			
8.1.1.1 Généralités:	F	Rampe extérieure aménagée permettant l'accès à la porte d'entrée de la salle.	
8.1.1.1.1 Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès du terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment:	F	Création d'une rampe extérieure. Largeur 1.40m. Pentes 5% 1.3% 3.9% Equipée de chasse-roue. Demi tour Paliers de repos. Pas de devers sur le cheminement.	
8.1.1.1.2 Si cheminement accessible impossible une place de stationnement accessible proche entrée	SO	Non concerné par le projet.	
8.1.1.2 Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue:	F		
8.1.1.3 Trous en sol : Diamètre ou largeur <= 2 cm:	SO		
8.1.1.4 Volée d'escalier de 3 marches ou plus: <i>Volée d'escalier de 6 marches à gauche de la sortie du porche.</i>	F		
8.1.1.4.1 Hauteur des marches <= 16 cm:	F	Hauteur marche de 15.5cm.	
8.1.1.4.2 Giron des marches >= 28 cm:	F	Giron marche 32.5cm.	
8.1.1.4.3 Mains courantes:	F	Main courante de chaque coté.	
<b>8.1.2 Places de stationnement:</b>	SO	Pas de disposition spécifique pour le stationnement automobile dans le cadre du projet.	
<b>8.1.3 Accès au(x) bâtiments(s) ou à l'établissement et aux locaux ouverts au public</b>			
8.1.3.1 Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible:	F	Acces principal à la salle de cinéma par le porche donnant sur la rue principale. Le porche mène ensuite à la porte 2 vantaux cheminant vers l'accueil du cinéma.	
8.1.3.2 Entrée principale facilement repérable:	F		
8.1.3.3 Espace de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour devant l'entrée principale:	F	Demi tour possible devant la porte d'entrée du cinéma.	
8.1.3.4 Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public:	F		
<b>8.1.4 Circulations intérieures horizontales</b>			
8.1.4.1 Largeur >= 1,40 m:	F	Demande de dérogation faite pour la largeur d'accès au sanitaire qui est de 90 cm.	
8.1.4.2 Dévers <= 2%:	F		
8.1.4.3 Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue:	F		
8.1.4.4 Cheminement libre de tout obstacle:	F		
8.1.4.5 Marches isolées:	SO		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>8.1.5 Circulations intérieures verticales</b> 8.1.5.1 Obligation d'ascenseur: <i>Utilisation d'un elevateur amovible mis à disposition pour les PMR désirant accéder à l'estrade.</i>	F	Demande de dérogation faite à la commission pour valider l'utilisation de cet élévateur amovible.	
<b>8.1.6 Portes, portiques et sas</b> 8.1.6.1 Dimensions des sas et cas sas d'isolement espace de demi tour de 150 cm: 8.1.6.2 Effort pour ouvrir une porte <= 50 N:	F F		
<b>8.1.7 Dispositifs d'accueil, équipements et dispositifs de commande</b> 8.1.7.1 Si existence d'un point d'accueil 8.1.7.1.1 Au moins un accessible: 8.1.7.2 Equipements divers accessibles au public:	F F	A l'entrée de la salle.	
<b>8.1.8 Sanitaires</b> 8.1.8.1 Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour: 8.1.8.2 Aménagements intérieurs des cabinets 8.1.8.2.1 Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30m alterné à droite ou à gauche: 8.1.8.2.2 Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50m: 8.1.8.2.3 Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80m du sol:	F F F F	A l'extérieur et à l'intérieur.	
<b>8.1.9 Sorties</b> 8.1.9.1 Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours:	F		
<b>8.1.10 Eclairage</b> 8.1.10.1 Valeurs d'éclairage 8.1.10.1.1 20 lux pour les cheminements extérieurs: 8.1.10.1.2 200 lux aux postes d'accueil: 8.1.10.1.3 100 lux pour les circulations horizontales:	F F F		
<b>8.1.11 Etablissements recevant du public assis</b> 8.1.11.1 Nombre de places réservées : 1 + 1 par tr.de 50: 8.1.11.2 Les emmarchements des gradins ne sont pas des circulations verticales mais respect 7-1,2° sauf éclairage :	F F	4 places devant pour 118 places assises. Nez de marches avec rubans Led.	
<b>8.1.12 Etablissements comportant des locaux à sommeil:</b>	SO		
<b>8.1.13 Etablissements avec douches ou cabines individuelles:</b>	SO		
<b>8.1.14 Caisses de paiement ou équipements disposés en batterie</b> 8.1.14.1 Cheminement d'accès aux caisses ou équipements adaptées >= 0,90m:	F		

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet